

États financiers de

**FONDS DE REVENU  
ALTERNATIF VENATOR**

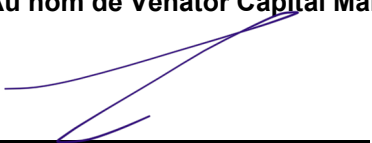
30 juin 2022 (non audité)

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.**, en tant que gestionnaire du Fonds de revenu alternatif Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »), y compris la norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs des Fonds.

Le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

**Au nom de Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds**



---

Brandon Osten  
Chef de la direction  
Le 10 août 2022



---

Susan Naylor  
Cheffe des Finances  
Le 10 août 2022

### Avis aux porteurs de parts

**L'auditeur des Fonds n'a pas effectué l'examen du Fonds de revenu alternatif Venator**

Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels des Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, si le rapport financier intermédiaire n'a pas été examiné par un auditeur, le rapport financier intermédiaire doit être accompagné d'un avis en faisant état.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR


## États de la situation financière

Au 30 juin 2022, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 711 \$	170 005 \$
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 83 785 073 \$; 115 864 337 \$ en 2021) (note 9)	78 123 264	116 829 579
Charges payées d'avance	8 996	418
Intérêts à recevoir	979 679	665 993
Dividendes à recevoir	78 640	85 201
Montant à recevoir au titre des placements vendus	53 146	-
	<u>79 456 436</u>	<u>117 751 136</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Montant à payer à des courtiers	23 791 541	39 377 398
Créditeurs et charges à payer	139 874	123 087
Rémunération au rendement à payer (note 4)	-	754 837
Frais de gestion à payer (note 4)	46 805	68 516
Distributions à payer	18 304	435 702
Montant à payer au titre des placements achetés	2 154 636	199 205
Montant à payer au titre des rachats	29 046	122 500
	<u>26 180 206</u>	<u>41 081 245</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>53 276 230 \$</u>	<u>76 669 891 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série:</b>		
Série A	1 699 144 \$	3 044 166 \$
Série D	-	25 233
Série F	51 577 086	73 600 492
	<u>53 276 230 \$</u>	<u>76 669 891 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 5) :</b>		
Série A	343 676,71	510 985,10
Série D	-	4 771,25
Série F	9 461 536,28	11 289 491,92
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :</b>		
Série A	4,94 \$	5,96 \$
Série D	-	5,29
Série F	5,45	6,52

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :

  
\_\_\_\_\_, fiduciaire  
Venator Capital Management Ltd.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

## États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>Revenu</b>		
Intérêts aux fins de distribution	1 957 803 \$	1 704 327 \$
Dividendes	225 120	312 828
(Perte réalisé) profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(5 261 443)	1 813 001
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(6 629 643)	3 655 126
Autres revenus	-	2 206
	<u>(9 708 163)</u>	<u>7 487 488</u>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 4)	395 487	430 641
Rémunération au rendement (note 4)	-	730 966
Intérêts et frais d'emprunt	412 210	235 587
Charges d'exploitation	63 581	76 225
Retenues d'impôt	(8 336)	38 310
Frais juridiques	28 736	39 302
Honoraires d'audit	23 306	25 787
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	13 330	33 425
	<u>928 314</u>	<u>1 610 243</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(10 636 477) \$</u>	<u>5 877 245 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 10) :</b>		
Série A	(374 200) \$	247 682 \$
Série D	(1 078)	1 777
Série F	(10 261 199)	5 627 786
	<u>(10 636 477) \$</u>	<u>5 877 245 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 10) :</b>		
Série A	(0,83) \$	0,47 \$
Série D	(0,23)	0,42
Série F	(0,94)	0,54

## FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	(Diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>2022</b>							
Série A	3 044 166 \$	143 770 \$	(1 097 607) \$	(374 200) \$	(53 161) \$	36 176 \$	1 699 144 \$
Série D	25 233	-	(24 155)	(1 078)	(287)	287	-
Série F	73 600 492	2 783 515	(14 408 314)	(10 261 199)	(1 279 333)	1 141 925	51 577 086
	<u>76 669 891 \$</u>	<u>2 927 285 \$</u>	<u>(15 530 076) \$</u>	<u>(10 636 477) \$</u>	<u>(1 332 781) \$</u>	<u>1 178 388 \$</u>	<u>53 276 230 \$</u>

\*Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2022 s'est chiffré à 754 266 \$ et à (754 266) \$, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>2021</b>							
Série A	3 158 289 \$	75 195 \$	(430 717) \$	247 682 \$	(62 895) \$	47 765 \$	3 035 319 \$
Série D	21 257	-	-	1 777	(506)	506	23 034
Série F	62 907 453	14 767 580	(7 363 088)	5 627 786	(1 257 995)	1 114 203	75 795 939
	<u>66 086 999 \$</u>	<u>14 842 775 \$</u>	<u>(7 793 805) \$</u>	<u>5 877 245 \$</u>	<u>(1 321 396) \$</u>	<u>1 162 474 \$</u>	<u>78 854 292 \$</u>

\*\* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2021 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

# FONDS DE REVENUS ALTERNATIF VENATOR

## Tableau des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à ce qui suit :</b>		
<b>Activité d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10 636 477) \$	5 877 245 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Perte nette réalisé (profit net réalisé) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	5 261 443	(1 813 001)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	6 629 643	(3 655 126)
Variation des soldes hors trésorerie :		
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(8 578)	3 028
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(313 746)	143 708
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	6 561	(55 990)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre des placements vendus	(53 146)	3 565 523
(Diminution) augmentation du montant à payer à des courtiers	(15 585 857)	18 672 021
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	16 787	(38 521)
(Diminution) augmentation de la rémunération au rendement à payer	(754 837)	194 026
(Diminution) Augmentation des frais de gestion à payer	(21 711)	8 576
Diminution des distributions à payer	(417 398)	(278)
Augmentation (diminution) du montant à payer au titre des placements achetés	1 955 431	(110 195)
Produit de la vente de placements	89 168 211	37 976 773
Achat de placements	(60 868 253)	(68 590 364)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>14 378 073</u>	<u>(7 822 575)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 173 019	14 346 675
Montant payé au rachat de parts rachetables	(14 869 265)	(8 185 542)
Distributions payées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(154 393)	(158 922)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>(12 850 639)</u>	<u>6 002 211</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		
(Perte) profit de change sur la trésorerie	1 527 434	(1 820 364)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(1 484 728)	1 547 453
	<u>170 005</u>	<u>400 843</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>212 711 \$</u>	<u>127 932 \$</u>
<b>Renseignements supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	368 321 \$	226 254 \$
Intérêts reçus	1 644 058	1 848 034
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	240 016	218 528

\*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

## Inventaire du portefeuille (suite) 30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
93 000	Gruppe Canaccord Genuity Inc., actions privilégiées 5,75 %	1 519 359 \$	2 180 850 \$	4,09
<b>Titres à revenu fixe de sociétés canadiennes</b>				
1 800 000	Aecon Group Inc., 5,0 %, 31 décembre 2023	1 888 030	1 808 820	3,40
1 013 000	Cargojet Inc., 5,75 %, 30 avril 2025	981 076	1 012 899	1,90
1 500 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 6,25 %, 31 août 2027	1 499 743	1 500 000	2,82
1 055 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 8,50 %, 30 septembre 2025	1 033 539	1 241 735	2,33
2 500 000	Dye & Durham Ltd. 3,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	2 533 677	2 150 000	4,04
2 000 000	Extendicare Inc., 5,0 %, 30 avril 2025	2 057 300	1 989 200	3,73
2 015 000	Mullen Group Ltd., 5,75 %, 30 novembre 2026	2 214 936	2 062 353	3,87
1 600 000	NFI Group Inc., 5,0 %, 15 janvier 2027	1 588 898	1 379 200	2,59
2 000 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,50 %, 31 décembre 2023	2 047 079	2 040 000	3,83
1 591 000	Redevances aurifères Osisko Ltée, 4,0 %, 31 décembre 2022	1 645 660	1 583 045	2,97
2 000 000	Storage Vault Canada Inc., 5,75 %, 31 janvier 2026	1 982 500	1 933 800	3,63
1 399 300	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., 5,50 %, 30 septembre 2024	1 374 539	1 396 641	2,62
		<u>20 846 977</u>	<u>20 097 693</u>	<u>37,73</u>
<b>Actions américaines</b>				
50 000	Accelerate Acquisition Corp.	624 154	631 295	1,18
25 000	African Gold Acquisition Corp.	317 128	317 580	0,60
40 000	Austerlitz Acquisition Corp. II	503 630	502 979	0,94
50 000	Bite Acquisition Corp.	631 732	633 229	1,19
25 000	Build Acquisition Corp.	300 365	314 845	0,59
50 000	Constellation Acquisition Corp. I	630 836	633 872	1,19
50 000	DHB Capital Corp.	634 143	631 298	1,18
25 000	ESM Acquisition Corp.	316 808	315 971	0,59
50 000	Fortress Value Acquisition Corp. IV	624 131	628 080	1,18
25 000	Gores Technology Partners II Inc.	316 021	317 097	0,60
25 000	Jack Creek Investment Corp.	294 142	316 293	0,59
50 000	KKR Acquisition Holdings I Corp.	625 896	635 803	1,19
50 000	Plum Acquisition Corp. I	623 728	631 298	1,18

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

## Inventaire du portefeuille (suite) 30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts Valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions américaines (suite)</b>				
25 000	Supernova Partners Acquisition Co. III Ltd.	312 639	315 327	0,59
50 000	Warburg Pincus Capital Corp. I-A	641 453	643 525	1,21
50 000	Warburg Pincus Capital Corp. I-B	640 710	633 229	1,19
68 300	WESCO International Inc., actions priv., 10,625 %	2 488 921	2 410 369	4,52
		<u>10 526 437</u>	<u>10 512 090</u>	<u>19,71</u>
<b>Titres à revenu fixe de sociétés américaines</b>				
1 000 000	Bath & Body Works Inc., 6,694 %, 15 janvier 2027	1 241 136	1 209 866	2,27
1 000 000	Bloomin' Brands/OSI Restaurant Partners LLC, 5,25 %, 15 avril 2029	1 105 555	1 094 186	2,05
1 000 000	BlueLinx Holdings Inc., 6,00 %, 15 novembre 2029	1 022 648	1 023 205	1,92
2 000 000	Brookfield Property REIT Inc/ BPR Cumulus LLC/ BPR Nimbus LLC/ GGSI Sellco LL 5,75, 15 mai 2026	2 491 419	2 355 302	4,42
1 000 000	Caesars Entertainment Inc., 8,125%, 1 <sup>er</sup> juillet 2027	1 254 944	1 248 194	2,34
2 000 000	Coty Inc., 6,50 %, 15 avril 2026	2 571 177	2 373 166	4,45
2 500 000	CryoPort Inc., 0,75% 1 <sup>er</sup> décembre 2026	2 597 212	2 495 719	4,68
1 500 000	Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15 décembre 2026	1 928 046	1 816 806	3,41
1 000 000	Cutera Inc., Inc., 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2028	1 270 692	1 229 609	2,31
1 000 000	First Quantum Minerals Ltd., 6,875 %, 15 octobre 2027	1 223 927	1 154 175	2,17
2 000 000	Forestar Group Inc., 5,00%, 1 <sup>er</sup> mars 2028	2 342 082	2 099 153	3,94
2 000 000	Griffon Corp., 5,75%, 1 <sup>er</sup> mars 2028	2 306 147	2 333 988	4,38
2 500 000	Inotiv Inc., 3,25%, 15 octobre 2027	3 064 218	2 062 176	3,87
349 000	Invesque Inc., 7,00 %, 31 janvier 2025	370 784	345 869	0,65
2 000 000	M/I Homes Inc., 4,95 %, 1 <sup>er</sup> février 2027	2 368 313	2 226 622	4,18
110 000	Nathan's Famous Inc., 6,625 %, 1 <sup>er</sup> novembre 2025	143 396	136 266	0,26
2 000 000	Par Petroleum LLC / Par Petroleum Finance Corp., 7,75 %, 15 décembre 2025	2 398 680	2 438 960	4,58
3 000 000	Porch Group Inc. 0,75% 15 septembre 2026	2 999 694	2 039 382	3,83
3 000 000	Telesat Canada / Telesat LLC, 6,50 % 15 octobre 2027	3 482 647	1 658 557	3,11
1 000 000	Tenet Healthcare Corp., 6,125 %, 1 <sup>er</sup> octobre 2028	1 152 223	1 112 848	2,09
1 500 000	The Chemours Co., 5,75 %, 15 novembre 2028	1 869 732	1 655 873	3,11
1 500 000	TransDigm Inc., 6,375 %, 15 juin 2026	1 859 280	1 815 899	3,41
1 000 000	Tri Pointe Homes Inc., 5,25%, 1 <sup>er</sup> juin 2027	1 131 988	1 131 755	2,12
1 500 000	Trulieve Cannabis Corp., 8,00 %, 6 octobre 2026	1 886 025	1 846 305	3,47
4 000 000	Uber Technologies Inc., 8,00 %, 1 <sup>er</sup> novembre 2026	5 504 287	5 144 493	9,66
1 000 000	WESCO Distribution Inc., 7,125 %, 15 juin 2025	1 305 778	1 284 257	2,41
		<u>50 892 300</u>	<u>45 332 631</u>	<u>85,09</u>



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

## Inventaire du portefeuille (suite) 30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
		<b>Bons de souscription américains</b>			
51 506		WTS CEC Brands LLC TBD	– \$	– \$	–
		<b>Total des placements détenus</b>	83 785 073	78 123 264	146,62
		Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	(13 770)	–	–
		<b>Placements détenus, montant net</b>	<b>83 771 303 \$</b>	78 123 264	146,62
		<b>Autres passifs, montant net</b>		(24 847 034)	(46,62)
		<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>53 276 230 \$</b>	<b>100,00</b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2022 (non audité)

---

Fonds de revenu alternatif Venator (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 30 juillet 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 8 janvier 2020 (l'« déclaration de fiducie »). La fiducie a amorcé ses activités le 1<sup>er</sup> août 2008. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») et de fiduciaire de la fiducie (le « fiduciaire »). L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie est de procurer une croissance du capital à long terme grâce à une sélection fondamentale de titres axée sur des sociétés nord-américaines bien établies et cotées en bourse. Dans le but d'atteindre son objectif de placement, la fiducie investira dans un portefeuille de titres qui dégagent généralement un rendement supérieur à 4 %. La fiducie pourrait détenir à la fois des positions acheteur et des positions vendeur dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et des produits dérivés.

## 1. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (conjointement, les « IFRS ») publiées et en vigueur au 10 août 2022, soit la date à laquelle le gestionnaire a autorisé la publication de ces états financiers intermédiaires. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Actifs financiers et des passifs financiers

#### i) Évaluation

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les autres passifs financiers sont en général réglés dans les douze mois suivant la comptabilisation. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Actifs financiers et des passifs financiers (suite)

#### ii) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les intérêts à recevoir, les charges payées d'avance, les dividendes à recevoir et le montant à recevoir au titre des placements vendus sont classés en tant qu'actifs financiers et évalués au coût amorti. Un actif financier est classé et ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer à des courtiers, les créiteurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les distributions à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et le montant à payer au titre des rachats sont classés comme étant des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Actifs financiers et des passifs financiers (suite)

#### iii) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les transactions normalisées au titre des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers sont comptabilisés aux états du résultat global. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux états du résultat global dans le cas des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont inclus dans la juste valeur initiale des actifs financiers et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

### c) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

### d) Contrats de change à terme de gré à gré

La fiducie peut également conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre les fluctuations des taux de change. Ces contrats sont évalués comme la différence entre les taux de change à terme contractuels et le taux à terme de clôture pour les devises détenues ou vendues à découvert à la date du rapport. Les profits ou pertes latents sur les contrats sont inclus dans les états de la situation financière. Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sont inclus dans les états du résultat global.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution inscrits aux états du résultat global représentent les intérêts nominaux reçus par la fiducie, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La fiducie n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro, auquel cas ils sont amortis selon le mode linéaire.

(La perte réalisée) le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la (moins-value) plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

### f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

### g) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

### h) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Se reporter à la note 9 pour une analyse des évaluations de la juste valeur.

### j) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits réalisés (pertes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

### l) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les dépenses.

### m) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

### n) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette même série en circulation à la date de clôture de la période.



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### o) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des séries de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de l'actif net attribuable à chaque série.

### p) (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

(Le diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part représente (le diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 10 pour le calcul.

### q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs séries de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

### r) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 4. Opérations entre parties liées

### a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire quotidiennement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série en date du dernier jour ouvrable et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion mensuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 1/12 de 2 % de la valeur liquidative des parts de série A; ii) 1/12 de 1,5 % de la valeur liquidative des parts de série D et iii) 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts de série F, plus les taxes applicables. Pour les parts de série I, les frais de gestion, sont négociés et payés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de série A et des parts de série D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de série A ou des parts de série D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de série A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de série D détenues par les clients du courtier en question.

Pour la période close le 30 juin 2022, les frais de gestion se sont élevés à 395 487 \$ (430 641 \$ en 2021). De ce montant, une tranche de 46 805 \$ était à payer au 30 juin 2022 (68 516 \$ au 31 décembre 2021).

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 4. Opérations entre parties liées (suite)

### b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de série A, des parts de série D et des parts de série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur un taux de rendement pour l'exercice écoulé annualisé de 5 % supérieur au dernier niveau record de cette part (le « taux de rendement seuil »), plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le niveau record est défini comme étant le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra : i) le montant total de l'augmentation de la juste valeur liquidative par part ajustée se situant entre le taux de rendement seuil et le taux de rendement seuil majoré de 0,5 % et ii) un montant correspondant à 10 % de tout profit en excédent du taux de rendement seuil majoré de 0,5 %. L'investisseur dans les parts de série I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2022, la rémunération au rendement a été de 0 \$ (730 966 \$ en 2021). De ce montant, une tranche 0 \$ était à payer au 30 juin 2022 (754 837 \$ au 31 décembre 2021).

### c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 20,25 % (16,61 % au 31 décembre 2021) des parts de la fiducie en circulation.

## 5. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de série de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. La fiducie a attribué des parts de série A, les parts de série D, les parts de série F et les parts de série I, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie. Chaque part de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une série donnée ou en modifier la désignation. Au 30 juin 2022, des parts de série A et des parts de série F ont été émises.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 5. Parts rachetables de la fiducie (suite)

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque période hebdomadaire (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 5 jours ouvrables avant cette date de rachat.

Le gestionnaire, à son entière appréciation, peut accepter ou rejeter une demande de rachat; toutefois, il a l'intention d'accepter toutes les demandes de rachat dans la mesure où il estime que leur acceptation ne portera pas préjudice à la fiducie. Les gains en capital, qui peuvent résulter de la vente de titres dans le cadre de rachats de parts, seront attribués aux porteurs de parts dont les parts sont rachetées.

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux parts au cours des périodes closes les 30 juin :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2022</b>					
Série A	510 985,10	25 484,58	(199 396,82)	6 603,85	343 676,71
Série D	4 771,25	-	(4 828,27)	57,02	-
Série F	11 289 491,92	456 037,64	(2 475 326,54)	191 333,26	9 461 536,28
<b>30 juin 2021</b>					
Série A	551 111,91	12 510,26	(71 809,81)	7 980,32	499 792,68
Série D	4 179,80	-	-	95,31	4 275,11
Série F	9 691 452,66	2 170 622,18	(1 088 136,16)	163 482,58	10 937 421,26

### Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 6. Politique de distribution

Le gestionnaire affectera et distribuera la totalité du revenu de placement net et des profits réalisés nets sur les placements de manière à ce que la fiducie ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie 1 de la Loi de l'impôt. Au 30 juin 2022, la fiducie avait l'intention de payer mensuellement aux porteurs de parts, dans un délai de 15 jours suivant la fin de chaque mois civil, une distribution de 0,02 \$ par part (la distribution du mois précédent s'étant chiffrée à 0,02 \$ par part).

À moins qu'un porteur de parts ne choisisse de recevoir un montant de trésorerie, toutes les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à la valeur liquidative par part. Chaque date de distribution, les parts seront automatiquement regroupées de manière à ce que le nombre de parts en circulation soit le même qu'immédiatement avant la distribution.

## 7. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même l'avoir de la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la fiducie conformément aux dispositions de sa déclaration de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

## 8. Instruments financiers et gestion du risque

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée à divers types de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par l'entremise de la cote de crédit du dépositaire) et du montant à recevoir de courtiers.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### a) Risque de crédit (suite)

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements en instruments de créance de la fiducie, y compris les obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

La fiducie a investi dans des titres de créance assortis des notations de crédit suivantes, telles qu'elles ont été établies par Moody's Investors Service :

Notation	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Ba2	8,57	-
Ba3	3,94	-
B1	18,49	3,76
B2	9,66	-
B3	14,59	9,07
Caa1	2,34	7,26
Caa2	3,11	-
Non coté	62,12	104,78

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts contre trésorerie. La fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

Tous les passifs financiers de la fiducie ont une durée à courir jusqu'à l'échéance inférieure à trois mois.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### c) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus pour les exercices close le 30 juin 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans des obligations sont des instruments à taux fixe dont la durée à courir jusqu'à l'échéance 30 juin 2022 et au décembre 2021 est la suivante :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Moins de 1 an	1 583 045 \$	859 219 \$
De 1 an à 3 ans	9 877 686	13 769 123
De 3 à 5 ans	33 571 007	63 833 593
Plus de 5 ans	20 398 586	17 267 734

Au 30 juin 2022, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 10 points de base, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, la diminution ou l'augmentation respective de l'actif net se serait chiffrée à environ 275 027 \$ pour la période (390 246 \$ au 31 décembre 2021).

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, sauf en ce qui concerne les options position vendeur et les titres vendus à découvert. Les pertes possibles sur les options position vendeur et les titres vendus à découvert sont illimitées.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### c) Risque de marché (suite)

#### ii) Autre risque de prix (suite)

Pour la fiducie, l'exposition à l'autre risque de prix la plus importante découle de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 30 juin 2022, si les cours de ces titres sur les différentes bourses où ils sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 1 269 294 \$ (2 109 091 \$ au 31 décembre). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et la différence pourrait être importante.

#### iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers qui sont libellés ou échangés dans une autre monnaie que le dollar canadien (« \$ CA »), qui est la monnaie de présentation de la fiducie, fluctue en raison des variations des taux de change.

La monnaie qui présentait le plus grand risque pour la fiducie au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2022</b>						
Dollar américain	(56 767 031) \$	55 844 721 \$	(922 310) \$	(2 838 352) \$	2 792 236 \$	(46 116) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(106,55)	104,82	(1,73)	(5,33)	5,24	(0,09)



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2021</b>						
Dollar américain	(89 178 769) \$	89 450 308 \$	271 539 \$	(4 458 938) \$	4 472 515 \$	13 577 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(116,32)	116,67	0,35	(5,82)	5,83	0,01

Les montants figurant dans les tableaux qui précèdent sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers de la fiducie (y compris la trésorerie) ainsi que sur les montants de capital sous-jacents des contrats de change à terme, s'il y a lieu. D'autres actifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir) et passifs financiers qui sont libellés en monnaies étrangères n'exposent pas la fiducie à un risque de change important.

Au 30 juin 2022, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies importantes, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 46 116 \$ (13 577 \$ 31 décembre 2021). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant montre un sommaire du risque de concentration par secteur d'activité du portefeuille de placement de la fiducie :

Secteur	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2022	31 décembre 2020
<b>Placements détenus</b>		
Matières premières	13,4	10,7
Communications	3,1	6,8
Biens de consommation discrétionnaire	17,1	15,1
Biens de consommation de base	4,5	3,4
Énergie	7,2	7,8
Services financiers	4,1	6,2
Soins de santé	23,4	18,3
Produits industriels	38,1	30,4
Immobilier	16,5	6,9
Technologies	4,0	30,3
SAVS	15,2	16,5

### e) COVID-19

Le virus de la COVID-19 est un risque de moins en moins grand pour la reprise mondiale, et l'ampleur des répercussions continues de l'épidémie de COVID-19 sur les activités et le rendement du Fonds reste incertaine et difficile à prévoir. Les retombées ultimes de la pandémie en cours sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises demeurent incertaines. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 9. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2022 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	11 430 347 \$	1 262 593 \$	– \$	12 692 940 \$
Titres à revenu fixe	1 379 200	64 051 124	–	65 430 324
	12 809 547 \$	65 313 717 \$	– \$	78 123 264 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de la période close le 30 juin 2022.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2021 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	19 214 802 \$	1 885 111 \$	– \$	21 099 913 \$
Titres à revenu fixe	1 599 040	94 130 626	–	95 729 666
	20 813 842 \$	96 015 737 \$	– \$	116 829 579 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 10. (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le tableau qui suit présente le calcul (du diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes close les 30 juin 2022 et 2021 :

	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>2022</b>			
Série A	(374 200) \$	448 960	(0,83) \$
Série D	(1 078)	4 791	(0,23)
Série F	(10 261 199)	10 916 937	(0,94)
<b>2021</b>			
Série A	247 682 \$	527 813	0,47 \$
Série D	1 777	4 220	0,42
Série F	5 627 786	10 422 784	0,54

## 11. Compensation d'instruments financiers

La fiducie a accordé au courtier principal un privilège général à l'égard des actifs financiers détenus en garde à titre de gage lié au risque que court ce dernier relativement à la prestation de services de courtage de premier ordre à la fiducie. Les conditions du privilège général sont usuelles et de même nature que celles prévues d'ordinaire aux termes de conventions de courtage de premier ordre.

L'entente qu'a conclue la fiducie avec son courtier permet la compensation des débiteurs et des créiteurs liés aux titres achetés ou vendus dans le cours normal des activités.

## 12. Impôt sur le résultat

Aux exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, la fiducie ne disposait d'aucun report prospectif de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.